



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 14-2026

TRAVAUX DE RÉFECTION DES MENUISERIES DE L'ANNEXE - 78 GRANDE RUE

MARCHÉ N°252 508

AVENANT N°1 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – PRIOR FERMETURES

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°DEC-43-2025 du 15 octobre 2025, portant attribution à l'entreprise SARL PRIOR FERMETURES du marché n°252 508, relatif aux travaux de réfection des menuiseries de l'Annexe, sis 78 Grande Rue, pour un montant de 155 444,00 € HT, soit 186 532,80 € TTC,

Considérant la nécessité de passer un avenant au contrat, afin d'acter les plus-values et les moins-values au marché,

DECIDE:

Article 1^{er} : Est acceptée la signature de l'avenant n°1 du marché n° 252 508 – Menuiseries extérieures, relatif aux travaux de réfection des menuiseries de l'Annexe, sis 78 Grande Rue, présentée par l'entreprise SARL PRIOR FERMETURES, 22A rue Maréchal Joffre – 71710 MONTCENIS.

Article 2 : Le montant du marché modifié s'élève à 157 735,58 € HT, soit 189 289,70 € TTC, ce qui représente une augmentation de 1,47% par rapport au marché initial.

Article 3 : Les autres articles du contrat restent inchangés.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 18 mars 2026

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

